

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 143 (2022)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 23 février 2022



La séance a lieu par vidéoconférence. Tous présents.

Assemblée des délégués 2022: Le comité a défini les derniers préparatifs de l'assemblée des délégués du 26 mars.

Journée de perfectionnement des cadres SAR: La journée de perfectionnement pour les conseillers apicoles, les contrôleurs d'exploitation et les moniteurs-éleveurs se déroulera à Grangeneuve le 5 mars.

Formation des nouveaux cadres SAR: La prochaine formation de base des conseillers apicoles et moniteurs-éleveurs aura lieu en 2023. Le comité demande aux fédérations d'annoncer les candidats intéressés. La formation est prévue fin 2023, mais s'il y a assez de candidats nous pourrions déjà prévoir de commencer la formation début 2023. Dans ce cas, elle pourrait se faire en parallèle avec celle des contrôleurs d'exploitation.

Informatique SAR: Les nouveaux outils informatiques sont disponibles et les membres du comité se les approprient petit à petit. Par exemple, la plupart des documents ne seront plus transmis par courriel, mais partagés sur un site (espace de partage).

OGM: Le moratoire sur les OGM (organismes génétiquement modifiés) est arrivé à expiration fin 2021. Sa prolongation est actuellement en cours de discussion aux Chambres fédérales. Le principal enjeu concerne le statut des nouvelles techniques de génie génétique. Apisuisse a pris position pour que les produits de ces nouvelles technologies soient traités comme des OGM et soumis à la loi sur le génie génétique. Une lettre a été envoyée aux parlementaires avant le début de la session de printemps.

Mortalité hivernale: Il semble que de fortes pertes de colonies ont eu lieu cet hiver. Le comité salue les actes de solidarité régionale entre apiculteurs.

Label d'or: La commission du miel (règlement apisuisse) va procéder à des aménagements du règlement du miel. Un des buts est de trouver des collaborations avec les labels régionaux, toujours dans un objectif de qualité du miel et dans une optique gagnant-gagnant. Le comité central de la SAR soutient ces démarches.

Pour le comité, Henri Erard

Compte-rendu de la séance du comité central SAR du 16 mars 2022

La séance a lieu par vidéoconférence. Tous présents.

Assemblée des délégués 2022: Le comité a défini les derniers préparatifs de l'assemblée des délégués du 26 mars. Il apprécie la levée des restrictions sanitaires qui permettront un déroulement plus harmonieux de l'assemblée.

Journée de perfectionnement des cadres SAR du 5 mars: Le comité en a tiré un bilan positif, avec 110 participants. Merci à eux et beaucoup de plaisir dans vos fonctions !

Informatique SAR: Les nouveaux outils informatiques sont utilisés et les membres du comité continuent de se les approprier.

Logiciel de gestion des membres: Le comité met en place un groupe de travail avec pour mission la préparation d'un cahier des tâches (fonctionnalités), l'évaluation des produits disponibles et la présentation en automne 2022.

Revue SAR: Les entretiens ont eu lieu. Une décision sera prise prochainement.

Conseils aux débutants: Guillaume Kaufmann assure les conseils encore pour quelques éditions (maximum fin 2022). Il est chaleureusement remercié. Un appel aux membres est lancé pour prendre sa succession.

Remboursements des frais: Le comité décide une modification des tarifs des défraiements des cours de perfectionnement dès 2022, concernant les déplacements. Le tarif de Fr. 0.70/km sera appliqué pour la Commission d'élevage SAR, les moniteurs-éleveurs, les conseillers apicoles et les contrôleurs d'exploitation. Le but est la transparence et l'égalité de traitement dans les différentes fonctions.

Un bilan intermédiaire sera effectué fin 2022, en vue notamment d'une large discussion sur le financement à long terme.

Pour le comité, Henri Erard

Commission d'élevage

Stations de fécondation de reines SAR « A » pour 2022

Bonatchiesse : Station A ouverte le samedi 11 juin, lignée S10, 1^{re} année
Réservée aux moniteurs éleveurs, ainsi qu'aux éleveurs désignés par la CE-SAR

Responsable : Pierre Besse, 079 449 48 32

Auxiliaire : Pierre-André Pellissier, 078 809 22 21

Les Toules : Station A ouverte le samedi 4 juin, lignée B20/30, 1^{re} année

Responsable : Philippe Sarrasin, 027 783 33 47

Auxiliaire : Simon Pannatier, 079 302 39 48

Moiry : Station A ouverte le samedi 18 juin, lignée Tir01, 2^e année

Responsable : Georges Solioz, 079 606 29 12

Auxiliaire : Sauro Bordoni, 079 448 59 93

Montées des stations valaisannes uniquement le samedi de 7 h à 9 h

Dernière montée des stations valaisannes: samedi 23 juillet; fermeture le 6 août

Gastlosen : Station A ouverte le samedi 21 mai de 7 h à 8 h lignée B20FR, 1^{re} année

Fermeture de Gastlosen le 4 juin à 7 h

Petit-Mont : Station A ouverte le samedi 4 juin, lignée CC95, 1^{re} année

Montées le samedi de 7 h à 8 h et le mercredi de 19 h à 20 h

Responsable : Laurent Clément, 079 400 63 05

Auxiliaire : Alexandre Gummy, 079 432 74 49

Dernière montée au Petit-Mont: samedi 16 juillet; fermeture le 30 juillet

Grande-Enne : Station A ouverte le samedi 21 mai de 7 h à 8 h lignée B20/13, 1^{re} année

Vermeilley : Station A ouverte le samedi 4 juin, de 7 h à 8 h, lignée SL613, 2^e année

Montées dès le 11 juin, le samedi de 19 h à 20 h

Mi-été : samedi 2 juillet dès 20 h

Responsable : Alain Jufer, 079 473 78 27

Auxiliaire : Charly Stoll, 079 306 06 27

L'Hongrin : Station A ouverte le samedi 4 juin, lignée Slo97, 2^e année

Montées le samedi de 19 h à 20 h

Responsable : Stéphane Günther, 079 418 71 12

Auxiliaire : Steeve Péguiron, 079 905 64 01

Dernière montée des stations vaudoises: samedi 23 juillet; fermeture le 6 août

Mont Dar : Station B ouverte le 20 mai, lignée GB10, 1^{re} année

Montée les vendredis de 18h30 à 19h30

Responsable : Samuel Siegenthaler 079 824 49 30

Dernière montée au Mont Dar: vendredi 22 juillet; fermeture le 5 août

Extrait du règlement des montées en station de fécondation

- L'accès aux stations est autorisé en ayant avisé le responsable **48 heures** avant la montée
- L'éleveur respectera le calendrier et l'horaire établi
- Il remettra la déclaration de montée en station au responsable de la station ou dans la boîte prévue à cet effet
- L'entrée en station est formellement interdite en dehors des heures d'ouverture
- L'éleveur se soumettra aux ordres du responsable
- Les frais sont fixés à 4.- par ruchette qui seront facturés en fin de saison
- Les ruchettes devront être marquées aux initiales de l'éleveur et de façon visible
- Les nourrisseurs devront être garnis en suffisance de nourriture solide sans miel
- Les ruchettes seront peuplées d'abeilles filtrées et traitées contre le varroa

Attention, le formulaire de déclaration de montée en station a été modifié pour 2022. Les anciens formulaires ne seront plus acceptés.

Pour la commission d'élevage, Alain Jufer

Protection des stations de fécondation SAR

Les cantons de Fribourg, Valais, Vaud et Berne protègent les stations de fécondation SAR.

Ainsi, hormis les colonies à mâles équipant les stations, tout trafic de ruches à l'intérieur du périmètre de protection de ces stations est interdit. Ces zones peuvent être consultées sur le site www.abeilles.ch/services/stations-de-fecondation-de-reines.html

En cas de doute, vous pouvez vous renseigner auprès des responsables de stations, cités ci-dessus.

Le groupement des moniteurs éleveurs encourage les apiculteurs à élever des reines carnica pures en profitant des stations de fécondation SAR. Nous vous souhaitons plein succès pour les élevages de cette année.

La Commission d'élevage SAR

Journée de nettoyage de la station de l'Hongrin

Rendez-vous le samedi 28 mai 2022 à 8 h à la station.

Possibilité de déposer des ruchettes pour les personnes qui participent à cette journée.

A midi, il sera servi une collation sur place. Annoncez-vous à Stéphane Günther, 079 418 71 12.



Station de l'Hongrin en 2021, avec enfin la fréquentation qu'elle mérite. Un grand merci à tous les éleveurs pour leur confiance.